



Journées parlementaires 2015

CONCLUSIONS DES ATELIERS SUR LE THÈME « *Redynamiser nos territoires* »

Septembre 2015

SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	p 3
1) Refonder notre politique d'aménagement du territoire et d'accès aux services publics	p 5
2) Santé : offrir à tous un accès aux soins et des soins de qualité	p 7
3) Améliorer la couverture des zones rurales en nouvelles technologies	p 10
4) Renforcer la vitalité économique des territoires	p 11
5) Lutter contre l'enclavement et favoriser la mobilité intermodale.....	p 13
<u>Liste des intervenants auditionnés</u>	p 14
<u>Liste des parlementaires membres des ateliers</u>	p 15

INTRODUCTION

Les inégalités territoriales sont une réalité grandissante dans notre pays. Si aujourd'hui les métropoles sont incontestablement un modèle de réussite, d'autres territoires ont pâti d'un abandon et d'un manque de considération de la part des politiques publiques. « *Diagonale du vide* », « *villages fantômes* », telles sont les appellations pour désigner les territoires ruraux... Comme le dit Christophe Guilluy « *on a en effet oublié que la recomposition économique a entraîné une recomposition sociale de tous les territoires. Ainsi la question sociale n'est pas circonscrite de l'autre côté du périph, mais de l'autre côté des métropoles, dans les espaces ruraux, les petites villes, les villes moyennes, dans certains espaces périurbains qui rassemblent aujourd'hui près de 80% des classes populaires* »¹.

Depuis le début des années 2010, l'Insee n'utilise plus le mot « rural ». Il a été remplacé par « *commune isolée hors influence des pôles* »². Nouvelle dénomination qui démontre cruellement le manque de dynamisme de ces territoires et de signifier qu'il n'y aurait de développement et d'innovation que dans les métropoles. Comme si tout ce qui n'était pas urbain était rural.

Qu'est-ce que la ruralité ?

La ruralité est souvent associée à une vision erronée et nostalgique. Elle est avant tout polysémique. Elle est multiple, symbolique et géographique. Elle comprend :

- **Les zones rurales** : l'OCDE considère qu'un canton est rural si sa densité est inférieure à 150 habitants au kilomètre carré, c'est une zone excentrée.
- **Les zones d'hyper-ruralité** : comprises dans les zones rurales, elles représentent plus précisément les territoires les plus isolés, oubliés, outre la faible densité de population, ces zones cumulent des handicaps non seulement naturels mais aussi créés au fil du temps. Elles recouvrent 26% du territoire.

Les territoires ruraux représentent 80 % du territoire national et accueillent près de 21 millions d'habitants. Plus de la moitié des communes françaises comptent moins de 500 habitants.

¹ Christophe Guilluy, *La France périphérique, comment on a sacrifié les classes populaires*, Villeneuve-d'Asq, Flammarion, 2014.

² Définition de l'Insee : « ensemble des communes situées hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires et des petites aires et qui ne sont pas multipolarisées ».

Une profonde mutation

Au cours des trois dernières décennies, le monde rural a connu de profondes mutations. Depuis 1975, plus de 2,5 millions de personnes ont quitté les zones urbaines pour s'établir dans les territoires ruraux et depuis 1999, **la croissance démographique en zone rurale est devenue plus forte qu'en milieu urbain**. Elle s'explique par l'apport migratoire et l'excédent de naissance sur les décès. **La sociologie de la ruralité en a été bouleversée.**

La pauvreté est également un facteur du monde rural et les communes rurales isolées sont les plus touchées. Le taux moyen de pauvreté, selon les critères de l'INSEE, était en 2004 de 13,7% dans l'espace rural (contre 11,7% au niveau national).

Pauvreté, abandon, départ des services publics, insécurité. Tout cela encourage la montée du FN même si son vote reste encore aujourd'hui contestataire.

Le groupe de travail, à travers ses auditions, a voulu redonner toutes ses lettres de noblesse à la ruralité. Montrer ce qu'il y a de plus beau en elle. Montrer qu'elle est un enjeu de société. Montrer que le dynamisme d'un pays ne peut se faire sans elle car elle possède de nombreux atouts. Un pays ce sont des villes, des campagnes et des territoires entre les deux. **L'enjeu est d'arriver à un développement harmonisé et veiller à ce qu'il y ait une équité de traitement dans les politiques publiques.**

Faire de la ruralité un atout

La ruralité a un besoin primordial de « *renaissance* », il faut la « *réenchanter* ». Les territoires ruraux ne pourront pas s'en sortir sans une réelle volonté politique. Elle doit être adaptée aux nouveaux besoins des habitants et prendre en compte ses spécificités : commerces et services, éducation, accès aux soins, développement économique, transports, accès à internet, sécurité, culture...

A nous d'accompagner ce mouvement et de donner aux territoires ruraux les moyens de leur attractivité. C'est un enjeu de société. La ruralité fait partie intégrante de l'identité de notre pays, de son Histoire. La ruralité est une richesse d'avenir et doit devenir un lieu d'expérimentation et de développement de politiques innovantes.

Le premier atelier animé par Olivier Marleix, député de l'Eure-et-Loir et Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin s'est concentré sur l'« *Aménagement du territoire : quels acteurs ? Quelles perspectives ?* ». Le second atelier animé par Annie Genevard, députée du Doubs et Jacques Genest, sénateur de l'Ardèche est consacré à la « *Ruralité, territoires ruraux et territoires oubliés : quel avenir ?* ».

Au terme des nombreuses auditions d'acteurs d'aménagement du territoire et de la ruralité menées depuis le mois de juin 2015, le groupe de travail remet aujourd'hui ses conclusions.

1) Refonder notre politique d'aménagement du territoire et d'accès aux services publics

Avec la loi Defferre du 2 mars 1982, mais plus encore avec le basculement à gauche de la quasi-intégralité des régions françaises à partir de 2004, les territoires ruraux sont devenus les parents pauvres de l'aménagement du territoire en raison d'un phénomène de centralisation régionale. De cette manière, services publics, transports, politiques de développement économique, culturelles et sociales, tous ont été organisés autour des métropoles régionales renforçant ainsi une double tendance de fond : l'abandon des dernières zones hyper-rurales et la pression autour des zones périurbaines.

C'est donc dans ce contexte que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République a été promulguée. Celle-ci témoigne du même élan de centralisation régionale et de désintérêt à l'égard du monde rural que la politique menée par la gauche depuis 30 ans.

Aussi, et malgré le fait que certains de ses travers aient été gommés, cette loi affaiblira encore davantage les collectivités territoriales plébiscitées par les habitants du monde rural.

Pour autant, notre famille politique doit pouvoir répondre aux défis que lui posent les nouvelles formes de ruralité et plus généralement la restructuration des systèmes spatiaux en tenant compte du nouveau cadre institutionnel qui lui est imposé par l'actuel Gouvernement.

Il s'agira alors de remettre la région au cœur des politiques d'aménagement du territoire en développant les synergies que la réforme territoriale de 2010 souhaitait instaurer. Il s'agira surtout de rétablir l'équité entre les territoires s'agissant des ressources financières et de créer un climat propice au développement économique en favorisant les partenariats public/privé, aussi bien à l'échelle des territoires (PER), qu'à l'échelle des communes et de leurs groupements (maisons de services au public).

Sur l'aménagement du territoire :

1. **Ré impliquer les régions** dans la politique de soutien aux territoires ruraux.
2. Lancer une nouvelle génération de **pôles d'excellence rurale** en associant les régions.
3. **Demander aux régions** de publier chaque année une **comptabilité des dépenses engagées par département**.
4. **Ré abonder la DETR³** pour les territoires ruraux et les petites villes.
5. Mettre plus **d'équité dans la DGF⁴**.

³ Dotation d'équipement des territoires ruraux

⁴ Dotation globale de fonctionnement

6. Faire de la politique en faveur du monde rural le pendant de la politique de la ville **animée par un secrétaire d'Etat à la ruralité, en lien direct avec le Premier Ministre.**

7. Retrouver des **cantons** qui s'inscrivent davantage dans la **proximité.**

Sur les services au public :

1. Favoriser les **partenariats privés** pour assurer le maintien des services en milieu rural.

2. Encourager, soutenir l'installation des **maisons de services au public** dans les bureaux de poste déjà existants et accueillir de nouveaux opérateurs.

3. **Intensifier le service à domicile**, métier « d'agent de services » partagé entre les associations, les conseils généraux... en milieu rural.

4. **Imposer que le SRADDET⁵ comporte un volet consacré à l'accès aux services publics** ainsi qu'aux commerces de première nécessité.

Sur la culture :

1. **Etablir une cartographie des équipements culturels** dans chaque région (exemple à suivre : la méthode mise en place par la DRAC en Rhône-Alpes qui a dressé un état des lieux des pratiques culturelles des villes les moins peuplées de la région).

2. Soutenir **les infrastructures en milieu rural** (cinéma, médiathèque...).

3. Concentrer **les nouveaux équipements et les actions de médiation culturelle** dans les zones sous dotées.

Sur l'offre d'accueil de la petite enfance :

1. **Amener les CAF à créer un financement spécial pour les structures d'accueil** de la petite enfance adapté au monde rural (micro-crèches, halte-garderie, regroupement d'assistantes maternelles...) et **identifier les blocages qui provoquent la sous-utilisation de ses aides.**

2. **Prendre en compte la scolarisation des enfants de moins de 3 ans** dans la création ou la suppression de postes d'enseignant dans les écoles primaires.

3. Obliger l'Education nationale à proposer aux maires un **regroupement pédagogique communal** avant de décider de la fermeture d'une école.

⁵ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

2) Santé : offrir à tous un accès aux soins et des soins de qualité

La France n'a jamais compté autant de médecins (281 087 inscrits au tableau de l'Ordre en 2014) et le nombre de médecins actifs a doublé en 35 ans (215 539 en activité en 2014)⁶. Mais pour autant, force est de constater que dans certaines zones, il n'y a pas de médecin.

Le problème n'est donc pas tant lié au numerus clausus qu'à une mauvaise répartition territoriale. Cette dernière alimente la sous-médicalisation, qui, dans certaines zones a des conséquences dramatiques. La désertification médicale ne concerne pas exclusivement les territoires ruraux mais aussi les métropoles, comme Paris, voire des villes moyennes, comme Châteauroux. Sur la période 2007/2015, la région Ile-de-France enregistre une baisse de 6% des médecins en activité régulière⁷.

La santé reste une priorité pour chaque Français. Pour insuffler un nouveau dynamisme rural il faut encourager les médecins à s'installer dans ces zones sous-médicalisées. Mais comment donner envie à des familles, des entreprises, des jeunes de s'implanter dans un territoire si prendre un rendez-vous chez le médecin relève du parcours du combattant et s'il faut plus d'une demi-heure pour avoir accès à des soins urgents ?

Quand un Français sur cinq avoue avoir déjà renoncé aux soins en raison de l'éloignement⁸, il est urgent de mettre en place des mesures incitatives pour améliorer la prise en charge et l'avenir de la médicalisation en facilitant aussi bien l'implantation territoriale dès le début des études de médecine que chez les jeunes diplômés. Il faut également prendre en compte le nouveau visage médical : une féminisation de la profession, une meilleure conciliation de sa vie professionnelle et de sa vie privée et une volonté de travailler en équipe. Telles sont nos propositions.

⁶ Atlas de la démographie médicale 2015

⁷ Idem

⁸ Sondage Fédération hospitalière de France (FHF) / Ipsos : Observatoire de l'égalité d'accès aux soins, avril 2015

Propositions :

Les études :

1. Etablir un **examen classant régionalisé (ECR) plutôt que les épreuves classantes nationales (ECN)⁹** afin de permettre une bonne irrigation territoriale en évaluant la motivation du candidat à s'implanter sur un territoire.
2. **Stages en zone rurale** : rendre obligatoire un stage dès la deuxième année d'études en facilitant l'accueil des étudiants pour les **maîtres de stage (les généralistes installés)**. (*PPL de Pierre Morel-à L'Huissier tendant à prévoir une année de stage obligatoire des étudiants en médecine dans les « zones à sous densité médicale »*)
3. **Multiplier et valoriser les maîtres de stage** que sont les généralistes installés.
4. **Pratiquer l'internat en maisons pluridisciplinaires de santé conventionnées avec un hôpital.**

L'aide à l'installation en zone rurale :

5. Créer une **mission installation jeunes médecins** (les différentes aides dont peut bénéficier un jeune qui s'installe pour la première fois, le montant de celles-ci, les conditions à remplir pour en être bénéficiaire, la procédure administrative à suivre...).
6. **Poursuivre les mesures incitatives** pour que les jeunes s'installent en zone rurale : bourse, fléchage des besoins, aides au logement, remboursement des transports, exonération fiscale...
7. Développer **les contrats d'engagement de service public (CESP)**.

L'organisation sur le territoire :

8. Dans le cadre des conventions médicales avec l'assurance maladie, **inscrire les négociations sur la démographie médicale dans les territoires fragilisés pour les professionnels de santé.**
9. Développer les **pôles de santé** en partenariat avec un médecin et prioriser le développement de **la télémédecine en milieu rural dans certaines spécialités.**

⁹ Les épreuves classantes nationales (ECN) anonymes permettent à tous les candidats ayant validé le 2ème cycle des études médicales d'obtenir une affectation en qualité d'interne. Les candidats se présentent aux ECN dès l'année universitaire durant laquelle ils peuvent valider le 2ème cycle. La procédure nationale de choix de la discipline et du centre hospitalier universitaire de rattachement est organisée en fonction du rang de classement obtenu par le candidat.

10. **Favoriser les collaborations entre les médecins libéraux et les hôpitaux** (moyens matériels, humains...).
11. Dans le cadre d'intégration dans une maison de santé soutenue par la collectivité territoriale (mairie ou EPCI), **exonérer le loyer les 6 premiers mois pour la première installation des jeunes professionnels de santé** (médecins, kinés, dentistes). (*Proposition de Jean-Pierre Door*).
12. **Permettre une exonération de charges sociales** dans les zones sous dotées pour embaucher du personnel administratif.
13. **Libéraliser les contraintes et assouplir les règles d'exercice qui pèsent sur les médecins** (assistantat, multi-site ...) pour créer une véritable offre de soins.
14. **Développer le compagnonnage afin d'encourager l'exercice de la médecine libérale et de redynamiser les déserts médicaux.** C'est notamment le système du parrainage qui va de la deuxième à la sixième année de médecine qui doit permettre de créer un lien entre les futurs praticiens et le monde rural.
15. **Introduire la notion de « temps d'accès maximal »** pour les soins d'urgence à travers un schéma établi par l'ARS.

3) Améliorer la couverture des zones rurales en nouvelles technologies

Concept qui ne doit pas être confondu avec : « le fossé numérique » dont les causes sont davantage sociales, culturelles et générationnelles, la fracture numérique désigne essentiellement la fracture géographique dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) entre les zones urbaines et rurales d'un même pays.

En France, la lecture simultanée des données sur la fracture numérique fournies par l'INSEE, Eurostat et enfin par le Centre d'analyse stratégique, montre que la fracture géographique concerne pour l'essentiel ce qu'on appelle aujourd'hui « l'hyper ruralité ».

Dans son portrait de la France numérique, la Commission européenne classe la France au 14^{ème} rang des pays de l'UE, résultat décevant que l'on doit en grande partie à de mauvais résultats en termes de connectivité avec seulement 41 % des ménages français qui ont accès au haut débit rapide.

Les politiques publiques afférentes au numérique doivent donc répondre à ce double défi du décrochage numérique de l'hyper ruralité et de la démocratisation des connexions aux réseaux de nouvelle génération.

Mais ces politiques publiques devront au préalable répondre à une interrogation sur la technologie à employer : jusqu'à quel niveau de couverture du territoire en fibre optique devons-nous aller ? De la réponse qui sera fournie à cette question dépendra le choix des technologies complémentaires : réseau hertzien et 4G en position fixe, rénovation du cuivre ou satellite.

Propositions :

1. **Libérer les crédits du Grand emprunt destinés au déploiement du Très Haut Débit** (il restait au total 13,4 milliards en 2014 tout secteur confondu et tout type d'apport confondu).
2. **Alimenter le Fonds d'aménagement numérique du territoire via un mécanisme péréquateur** entre les activités rentables des opérateurs et celles qui ne le sont pas.
3. **Développer l'internet par satellite dans les zones à handicap numérique** (PPL de Pierre Morel-à-L'Huissier).
4. **Favoriser le déploiement de la téléphonie mobile dans les territoires ruraux** en mobilisant les opérateurs de communications électroniques et les collectivités territoriales (PPL de Guillaume Larrivé).

4) Renforcer la vitalité économique des territoires

Traditionnellement organisés autour des activités agricoles, forestières et maritimes, les territoires, notamment en raison de la tertiarisation de l'économie française, connaissent un net recul des activités productives qui en faisaient la vie.

À ce phénomène mondial qu'il est possible d'observer dans tous les pays développés, vient s'ajouter dans le cas de la France les dommages collatéraux d'une politique d'aménagement du territoire fondée sur une centralisation régionale excessive.

Pour cette raison, les réponses à apporter à la redynamisation de l'économie des territoires seront de diverses natures : repenser l'aménagement du territoire pour rendre de nouveau attractives les zones rurales, ce qui passera notamment par les transports et le numérique, accepter l'idée d'un dumping fiscal au profit de la ruralité (mesure transitoire mais inévitable pour sauvegarder certaines activités et en attirer de nouvelles à court terme), développer les activités de demain du monde rural (économie verte, exploitation des ressources et fonctions supports délocalisables du secteur tertiaire) et maintien des activités qui sont encore présentes dans les territoires (agriculture, commerce et artisanat), condition préalable au développement de nouvelles activités.

La politique de redynamisation économique des territoires que devra élaborer notre famille politique devra donc activer deux leviers simultanément : **celui de la consolidation des activités encore présentes et celui de l'attractivité pour développer de nouvelles activités.**

Propositions :

1. **Refaire du FISAC¹⁰ l'outil de développement économique** qu'il a été autrefois.
2. Revenir sur le dispositif originel des **zones de revitalisation rurale en révisant le zonage pour plus d'équité** (Rapport de *Jean-Pierre Vigier*).
3. **Alléger les obligations du code des marchés publics** pour favoriser l'accès des artisans aux marchés publics.
4. **Introduire en droit français un principe d'équité** afin d'intégrer dans chaque loi des mesures d'adaptation spécifiques pour les territoires ruraux (PPL *Eric Doligé et Pierre Morel-à-L'Huissier*).
5. Encourager les **initiatives de type « micro »** (ex : micro-crèches, maisons d'assistance maternelle...).
6. Favoriser le **développement du télétravail en zone rurale par des lieux dédiés** : gares, médiathèques, mairies.

¹⁰ Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

7. **Renforcer la Prime de Service Public de Proximité** dévolue aux buralistes et l'étendre sous la forme d'une prime de proximité en faveur du dernier commerce de première nécessité (*PPL de Pierre Morel-à-L'Huissier*).
8. **Reconnaître le rôle des buralistes dans le maillage du commerce rural et en rendant automatique** l'obligation d'agrément Française Des Jeux.
9. **Créer des Sociétés d'économie mixte (SEM) de développement commercial pour regrouper les professionnels d'une même zone** et les aider à développer des services communs (y compris la gestion d'établissements).
10. **Assouplir les règles de l'apprentissage** notamment s'agissant des interdictions horaires ou des limites d'âge.
11. **Déroger à la fermeture dominicale** pour les entreprises de moins de 11 salariés dans les communes touristiques.
12. **Alléger les normes** des établissements hôteliers.
13. **Remédier au vide juridique sur les plateformes de location** en obligeant les plateformes à percevoir la taxe de séjour.
14. **Créer des plateformes régionales de distribution de productions agricoles** à destination de la restauration collective, soutenues par la région.
15. **Inciter les régions** à mettre en place ou à développer les aides pour la rénovation des bâtiments d'élevage.
16. **Assouplir les règles de construction en zone naturelle et agricole (zone N et A)** sans accentuer la consommation des terres agricoles.

5) Lutter contre l'enclavement et favoriser la mobilité intermodale

Avec les récents développements des technologies de l'information et de la communication, nombre de paradigmes sur la structuration spatiale du territoire ont évolué brutalement. Pour autant, les nombreuses solutions apportées par les NTIC ne doivent pas nous faire oublier que le désenclavement de nombreux territoires n'a toujours pas été réalisé.

Au contraire, l'essor de ces technologies, parce qu'elles peuvent parfois se substituer à des infrastructures physiques, a souvent été utilisé pour justifier l'abandon de certaines d'entre-elles et donc l'acceptation de situations d'enclavement.

Le cahier des charges des futures politiques publiques de transport devra donc prôner une parfaite assimilation des avantages qui peuvent être tirés des nouvelles technologies, notamment s'agissant de la promotion des mobilités douces et plus encore de la multi-modalité, sans s'exonérer du devoir d'apporter une réponse à l'enclavement des territoires ruraux. Mais ces politiques publiques devront également tenir compte d'un environnement financier contraint puisqu'aux difficultés budgétaires de l'État s'ajoute le sort réservé à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) depuis la décision du Gouvernement de renoncer à l'écotaxe.

Les politiques publiques de transport que devra élaborer notre famille politique devront donc répondre à ce double défi du désenclavement et de la mobilité et cela dans un contexte de contraintes financières et environnementales.

Propositions :

1. **Impliquer de nouveau l'Etat et les régions dans le déploiement d'infrastructures ferroviaires et routières en zone rurale.**
2. **Créer un véritable portail national de l'information multimodale et de l'interopérabilité de l'offre de transport.**
3. **Favoriser la multi-modalité par un billet unique**, le « pass multimodal » entre différents modes de transports ruraux (bus / train / voiture à la demande) au niveau de l'EPCI en renforçant la coopération entre les autorités organisatrices de transports.
4. **Faire des gares le vecteur principal de l'offre multimodale** en y intégrant une offre de covoiturage et de mobilité douce.
5. **Légaliser les systèmes d'entraide** pour la mise en place d'un **nouveau système de transport** en zone rurale, géré par des bénévoles, avec les collectivités territoriales qui prendraient en charge les frais (d'essence par exemple).

Annexe :

Liste des personnes auditionnées du mercredi 17 juin au mercredi 22 juillet 2015

- **Mercredi 17 Juin, à 11h30** : Laurent DAVEZIES, Professeur au **CNAM**, expert indépendant

- **Mercredi 24 Juin, à 12h15** : M. Jean-Paul ORTIZ, Président de la **Confédération des Syndicats Médicaux Français**

- **Mardi 30 juin à 18h** :
 - Didier BORNICHE, Président de l'**Ordre National des Infirmiers**
 - Pierre DE HAAS, Président de la **Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé** accompagné du docteur Richard CHAMPEAUX

- **Mercredi 1^{er} juillet** :
 - A 11h30 : M. Patrick BOUET, Président du **Conseil National de l'Ordre des Médecins**
 - A 12h15 : M. Laurentino LAVEZZI, directeur des affaires publiques et Mme Florence CHINAUD, directrice des relations institutionnelles du **Groupe Orange**

- **Mardi 7 juillet** :
 - A 16h : M. Vanik BERBERIAN, Président de l'**Association des Maires Ruraux de France**
 - A 18h : M. Alain Griset, Président et Béatrice Saillard, chargée des relations avec les parlementaires de l'**Association des Chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA)**

- **Mercredi 8 juillet** :
 - A 11h30 : Daniel PRIEUR, Secrétaire Général Adjoint de la **FNSEA**
 - A 12h15 :
 - Dominique MARMIER, Président, M. Guillaume RODELET, directeur et Jean-Baptiste BAUD, Conseiller relations institutionnelles et action politique de **Familles Rurales**
 - M. Michel GUILBERT, Vice-Président de la fédération nationale et Jean DANIEL, trésorier de **Généralisations Mouvement**

- **Mercredi 15 juillet** :
 - A 11h30 : M. Marc-Etienne PINAULDT, directeur du développement des capacités des territoires de la **CGET**
 - A 12h15 : M. Gérard-François DUMONT, **géographe, économiste, démographe et universitaire**

- **Mardi 21 juillet** :
 - A 14h : Pascal MONTREDON, Président, Jean-Luc RENAUD, Secrétaire général, Jean-Paul VASLIN, Directeur Général de la **Confédération des Buralistes de France**
 - A 15h : M. Stéphane VOLANT, Secrétaire général de la **SNCF**
 - A 16h : Monique RUBIN, Présidente de la **Fédération Nationale des Marchés de France**, Francis PALOMBI, Président et Bénédicte BOUDET-CIORRIC, déléguée générale de **Confédération des Commerçants de France**
 - A 17h : Eric HENRY, Président du **Syndicat des Médecins Libéraux**
 - A 18h : Géraldine LEDUC, directrice générale et Michaël BISMUTH, chargé de mission de l'**Association nationale des maires de stations classées et communes touristiques**

- **Mercredi 22 juillet** :
 - A 11h30 : M. André MARCON, Président et Vincent de BERNARDI, Directeur de la Communication et des Relations institutionnelles de la **CCI France**
 - A 12h15 : Mme Agnès LE BRUN, Vice-présidente de l'**Association des Maires de France**.

Atelier 1 : Aménagement du territoire : quels acteurs ? quelles perspectives ? <i>Présidé par M. Olivier MARLEIX et Mme Fabienne KELLER</i>	Atelier 2 : Ruralité, territoires ruraux et territoires oubliés : quel avenir? <i>Présidé par Mme Annie GENEVARD et M. Jacques GENEST, dont le grand témoin est M. Pascal COSTE</i>
Députés inscrits :	
Xavier BRETON	Olivier AUDIBERT-TROIN
Jean Louis COSTES	Guillaume CHEVROLLIER
Rémi DELATTE	Yves FROMION
Jean Pierre DOOR	Georges FENECH
Laurent FURST	Yves FROMION
Michel HERBILLON	Laurent FURST
Jacques KOSSOWSKI	Hervé GAYMARD
Jacques LAMBLIN	Annie GENEVARD
Pierre LEQUILLER	Véronique LOUWAGIE
Olivier MARLEIX	Alain MARTY
François DE MAZIERES	Bérangère POLETTI
François SCELLIER	Didier QUANTIN
	Jean Pierre VIGIER
	Michel VOISIN
	Jean Luc WARSMANN
Sénateurs inscrits :	
Agnès CANAYER	Pascal ALLIZARD
Patrick CHAIZE	Gérard BAILLY
Daniel CHASSEING	Philippe BAS
Michel FORISSIER	Jérôme BIGNON
Alain GOURNAC	Caroline CAYEUX
Benoît HURE	Daniel CHASSEING
Roger KAROUTCHI	Catherine DI FOLCO
Fabienne KELLER	Nicole DURANTON
Guy-Dominique KENNEL	Alain JOYANDET
Jacques LEGENDRE	Jacques GENEST
Didier MANDELLI	Pascale GRUNY
Patrick MASCLET	Antoine LEFEVRE
Brigitte MICOULEAU	Jean Pierre LELEUX
Alain MILON	Jena Baptiste LEMOYNE
Michel SAVIN	Vivette LOPEZ
	Patricia MORHET-RICHAUD
	Philippe MOUILLER
	Philippe NACHBAR
	Jackie PIERRE
	Michel RAISON
	Charles REVET
	René-Paul SAVARY
	André TRILLARD
	Alain VASSELE